



Barrer la route au Rassemblement national !

creal76@creal76.fr

Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'article 1 de la constitution de 1946 proclamait : « La France est une République indivisible, démocratique, laïque et sociale. »

La constitution de 1958 reprend cet article. Mais le patronat et des gouvernements à son service ont sapé cette promesse, accélérant ces dernières années son effacement dans un capitalisme décomplexé. En lieu et place de l'indivisibilité, nous avons le séparatisme résidentiel, social, scolaire. La démocratie est piétinée à coups de 49.3 et par l'affaiblissement progressif des pouvoirs législatif et judiciaire captés par le pouvoir exécutif. Le principe de laïcité a été bafoué par le maintien du Concordat napoléonien en Alsace-Moselle, le financement public de l'enseignement privé essentiellement confessionnel. Les dernières lois et mesures sur les retraites et le chômage ont achevé de désespérer la population laborieuse.

Cependant, l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite - la pire ennemie de la laïcité - ajouterait des périls plus grands encore, mortels pour les principes de l'article 1, dangereux d'abord pour les populations les plus précaires, d'origine étrangère, les services publics, l'école publique. Elle étendrait et radicaliserait le recul des libertés fondamentales. Elle consacrerait la négation de l'égalité en droits des êtres humains dès leur naissance rendant impossible toute concorde civile et tout progrès social.

Le refus du racisme, des régressions sociales, d'une extrême droite aux relents pétainistes, la recherche de l'intérêt général, l'espoir et la possibilité de reconstruction d'une gauche laïque et sociale exigent de barrer la route au Rassemblement national.

Le 3 juillet 2024